

2012/4892 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'Association Collectif Loge 22 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 15/10/2012, p. 2420)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous présente un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public, pour le Collectif Loge 22 qui est depuis 7 ans à Lyon constitué de trois danseurs issus du ballet de l'Opéra et qui mène un travail de recherche essentiel. Cela fait partie de notre soutien aux jeunes compagnies, en leur proposant des lieux pour leur travail. Je vous remercie de leur accorder notre confiance.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(Adopté)